



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 20 juillet 2021 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est absent :

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h00 devant 0 contribuable et présente l'ordre du jour qui suit :

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

0.1 Adoption de l'ordre du jour

700 Loisirs et Culture

7.1 Festival de musique électronique 2021 – Droit de Veto du Maire

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2021-07-161

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 20 juillet 2021 soit ouverte à 19h00 devant 0 contribuable.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2021-07-162

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 20 juillet 2021 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, Monsieur Christian Michel.

ADOPTÉE

2021-07-163

FESTIVAL DE MUSIQUE ÉLECTRONIQUE 2021 – ORIGINS FESTIVAL

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du 14 juillet 2021, le Conseil municipal demandait à la direction générale de consulter nos procureurs, la Sûreté du Québec, afin d'obtenir des avis juridiques et professionnels sur la tenue d'un tel festival et les conséquences pour la municipalité d'émettre un permis pour sa tenue;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs recommandent fortement à la municipalité de ne pas autoriser un tel événement en raison de la clientèle qui fréquente ce genre d'événement, la consommation abusive de drogue et les cas d'intoxications sévères, et en conséquence l'image négative qu'un tel événement pourrait apporter à la municipalité pour avoir permis la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Sûreté du Québec, qui ont dû gérer de tels événements dans le passé, nous disent également d'être prudent avant de permettre ce genre d'événement, car l'effet d'émettre un permis annulera, pour la durée du festival, l'application du règlement de nuisance relativement au bruit, en plus de nous mettre en garde contre l'usage abusif de drogues dures, les possibles surdoses, la présence de gens lourdement intoxiqués dans la municipalité, et autre nuisance reliée à la musique très forte qui pourra être entendue à des kilomètres à la ronde;

CONSIDÉRANT le délai très court entre la demande pour le permis et la tenue de l'événement, ne nous laissant pas l'opportunité de préparer notre population ou nos intervenants;

CONSIDÉRANT le risque très élevé de nuisance pour le voisinage et les citoyens de Blue Sea, mais aussi pour les citoyens des municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'implication légale de permettre ce genre d'événement ;

CONSIDÉRANT QU' il est difficile de trouver de l'information sur le promoteur et organisateur, et que comme ces derniers en sont à leur premier événement, il y a peu de référence pertinente à obtenir pour satisfaire les inquiétudes des représentants municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de tel événement ne cadre pas avec la vision 2025 établie par le comité de développement et le Conseil municipal en 2012;

CONSIDÉRANT QU' ultimement le maire compte exercer son droit de veto et refusera de signer toute résolution autorisant la tenue de l'événement.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimentement résolu :

QUE le Conseil abroge la résolution #2021-07-159 et refuse ainsi d'émettre un permis pour la tenue du festival Origins proposé par le promoteur Alpha Squadron ou tout événement semblable.

ADOPTÉE

Période de questions : aucune

2021-07-164
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimentement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 20 juillet 2021 soit close à 19h34.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2021.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier